



Contrat de filière Arts plastiques et visuels Appel à projets 2018 « Actions innovantes »

L'Etat - DRAC Nouvelle-Aquitaine, La Région Nouvelle-Aquitaine et Astre - réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine - ont co-signé un contrat de filière arts plastiques et visuels 2018-2020. Il vise à favoriser l'émergence d'une dynamique de filière et de coopération entre les différents acteurs du champ des arts plastiques et visuels en région.

Dans le cadre de ce contrat de filière, l'Etat et la Région lancent conjointement un appel à projets afin de favoriser l'expérimentation d'actions innovantes dans le secteur des arts plastiques et visuels.

Objectifs :

- consolider le parcours de l'artiste,
- favoriser la coopération entre acteurs du secteur des arts plastiques et visuels et de l'écosystème large dans lequel ils s'insèrent,
- dynamiser et renforcer l'attractivité de la scène artistique régionale.

L'appel à projets est ouvert pour quatre catégories de projets. Merci d'indiquer par une croix la catégorie au titre de laquelle vous déposez une candidature et de remplir la partie du dossier correspondante :

➤ Portage du projet par les structures (associations, SCOP, régies...) et les collectifs d'artistes

Axe 1 - Action favorisant le développement de coopérations nationales et internationales. **Remplir les pages 4 à 7.**

Axe 2 - Action de coopération dynamisant la scène artistique régionale. **Remplir les pages 9 à 12.**

➤ Portage du projet par les structures (associations, SCOP, régies...) uniquement

Axe 3 - Projet de collaborations structures/artistes/entreprise. **Remplir les pages 14 à 18.**

➤ Portage du projet par les artistes et collectifs d'artistes uniquement

Axe 4 - Projet de recherche et compagnonnage artistique. **Remplir les pages 20 à 23.**

Les projets devront mobiliser prioritairement des acteurs de la filière arts plastiques et visuels. Dans ce document, le terme « acteurs » renvoie donc aux acteurs des arts plastiques et visuels.

DATE LIMITE DU DÉPÔT DU DOSSIER : LE 19 SEPTEMBRE 2018

Le dossier complété est à transmettre par mail aux adresses suivantes :

Pour l'Etat : nadine.braneyre@culture.gouv.fr et camille.villeneuve@culture.gouv.fr

Pour la Région : aap.actionsinnovantes@nouvelle-aquitaine.fr

Attention : le contenu du mail ne doit pas excéder 5 Mo.

AXE 1

Action favorisant le développement de coopérations nationales et internationales

Objectifs : Développer la connaissance et la reconnaissance nationale et internationale des acteurs de Nouvelle-Aquitaine par l'organisation de rencontres avec des commissaires, responsables de structures, artistes et personnalités du monde de l'art extra-régionaux : par l'organisation de rencontres en Nouvelle-Aquitaine et/ou l'organisation de rencontres au-delà des frontières de la Nouvelle-Aquitaine.

Conditions : Pour favoriser la mobilité sur le territoire régional, les délégations seront accueillies par plusieurs acteurs régionaux. Les missions organisées hors du territoire associeront également plusieurs acteurs de la région.

Portage : Personnes morales (associations, SCOP, régies...) structure ou collectif d'artistes. Dans le cas d'un projet porté par plusieurs personnes morales, l'une d'entre elles, identifiée comme structure coordinatrice, dépose le dossier de candidature et, s'il est retenu, reçoit la subvention au nom de l'ensemble des structures.

Modalités de calcul et d'octroi de subvention : Le montant du financement de la Région et de l'Etat sera apprécié au regard du coût du projet et de la part que représenteront les dépenses artistiques et techniques (allocation de recherche versée à l'artiste, prestations artistiques, coûts de production et frais techniques, droits d'auteurs, communication...). Le montant du financement attribué s'échelonnera de 5000 € minimum à 15 000 € maximum.

Pièce à joindre impérativement au dossier :

- un relevé d'identité bancaire

Des annexes permettant de décrire plus complètement le projet et/ou les activités de la structure coordinatrice et des autres partenaires peuvent être jointes au dossier.

PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROJET

(exemple : date de création de la structure, liste synthétique de projets significatifs menés (diffusion, création, résidences, médiation) ces 3 dernières années)

EXPÉRIENCES DE COOPÉRATIONS ET DE COLLABORATIONS

(liste des actions principales menées ces 3 dernières années (Pays, Villes, partenariats))

RESSOURCES

	2016	2017	Prévisionnel 2018
Europe	€	€	€
Etat	€	€	€
Région	€	€	€
Département	€	€	€
Commune	€	€	€
Fonds propres	€	€	€
TOTAL	€	€	€

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide de la DRAC Nouvelle-Aquitaine ? (Précisez l'année, le titre du projet et le montant) :.....

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide de la Région Nouvelle-Aquitaine ? (Précisez l'année, le titre du projet et le montant)

PROJET

Des annexes permettant de décrire plus complètement le projet peuvent être jointes au dossier

Intitulé du projet :

Partenaires du projet :

Nom	Localisation	Rôle dans le projet

Localisation du projet :

Calendrier prévisionnel du projet :

Description synthétique du projet :

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

CHARGES		PRODUITS	
Dépenses artistiques et techniques	€	AAP Etat/Région « Actions innovantes »	€
<i>(Précisez...)</i>	€	Département	€
- Rémunération de(s) artiste(s)	€	Communauté d'agglo	€
- Transports matériels, œuvres	€	Agglomération	€
- Hébergement	€	Commune(s)	€
- Défraiements (per diem, déplacement)	€	Ressources propres	€
- Frais de communication	€		
- Frais de production	€		
Autres dépenses <i>(Précisez...)</i>			
-			
Total	€	Total	€
Contributions volontaires en nature			
Secours en nature		Dons en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Bénévolat	
Total général		Total général	

Le budget prévisionnel doit être équilibré

AXE 2

Action de coopération dynamisant la scène artistique régionale

Objectifs :

- Favoriser la réalisation de tout projet de coopération entre acteurs dont l'objet est la dynamisation et/ou la valorisation de la scène artistique régionale.
- Développer la complémentarité des structures et des territoires de Nouvelle-Aquitaine.
- Favoriser l'innovation en termes de gouvernance de projet.
- Permettre le déploiement des échelles d'action des porteurs de projet par leur collaboration sur un ou plusieurs territoires.

Portage : Personnes morales (associations, SCOP, régies...) structure ou collectif d'artistes. Dans le cas d'un projet porté par plusieurs personnes morales, l'une d'entre elles, identifiée comme structure coordinatrice, dépose le dossier de candidature et, s'il est retenu, reçoit la subvention au nom de l'ensemble des structures.

Modalités de calcul et d'octroi de subvention : Le montant du financement de la Région et de l'Etat sera appréciée au regard du coût du projet et de la part que représenteront les dépenses artistiques et techniques (allocation de recherche versée à l'artiste, prestations artistiques, coûts de production et frais techniques, droits d'auteurs, communication...). Le montant du financement attribué s'échelonnara de 5000 € minimum à 15 000 € maximum.

Pièces à joindre impérativement au dossier :

- un relevé d'identité bancaire

Des annexes permettant de décrire plus complètement le projet et/ou les activités de la structure coordinatrice et des autres partenaires peuvent être jointes au dossier.

PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROJET

(exemple : date de création de la structure, liste synthétique de projets significatifs menés (diffusion, création, résidences, médiation) ces 3 dernières années)

--

EXPÉRIENCES DE COOPÉRATIONS ET DE COLLABORATIONS

(liste des actions principales menées ces 3 dernières années (Pays, Villes, partenariats))

--

RESSOURCES

	2016	2017	Prévisionnel 2018
Europe	€	€	€
Etat	€	€	€
Région	€	€	€
Département	€	€	€
Commune	€	€	€
Fonds propres	€	€	€
TOTAL	€	€	€

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide de la DRAC Nouvelle-Aquitaine ? (Précisez l'année, le titre du projet et le montant) :.....

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide de la Région Nouvelle-Aquitaine ? (Précisez l'année, le titre du projet et le montant)

PROJET

Des annexes permettant de décrire plus complètement le projet peuvent être jointes au dossier

Intitulé du projet :

Partenaires du projet :

Nom	Localisation	Rôle dans le projet

Localisation du projet :

Calendrier prévisionnel du projet :

Description synthétique du projet :

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

CHARGES		PRODUITS	
Dépenses artistiques et techniques	€	AAP Etat/Région « Actions innovantes »	€
<i>(Précisez...)</i>		Département	€
- Rémunération de(s) artiste(s)	€	Communauté d'agglomération	€
- Défraiement	€	Agglomération	€
- Frais de production	€	Commune(s)	€
- Frais de communication	€	Ressources propres	€
- Médiation	€		
-	€		
-	€		
Autres dépenses <i>(Précisez...)</i>	€		
- salaires des permanents	€		
-	€		
-	€		
Total	€	Total	€
Contributions volontaires en nature			
Secours en nature		Dons en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Bénévolat	
Total général		Total général	

Le budget prévisionnel doit être équilibré.

AXE 3

Projets de collaboration artistes/structures/entreprises

Objectifs : Développer l'expérimentation et l'innovation au profit des artistes, des structures du secteur des arts visuels et des entreprises. Le projet associe une structure, un artiste ou collectif d'artistes et une entreprise.

- Le rôle de la structure : elle assure la mise en relation entre un projet artistique au stade de la recherche ou de la production et l'activité d'une entreprise (production ou recherche et développement) et le cas échéant, organise la communication/diffusion du fruit du travail de l'artiste auprès des personnes travaillant dans l'entreprise et/ou dans le réseau de l'entreprise elle-même.

- Le rôle de l'artiste/des artistes : il(s) favorise(ent) la porosité et les échanges réciproques de savoir-faire et de compétences entre l'entreprise et lui/eux.

- Le rôle de l'entreprise : elle apporte et partage ses compétences et contribue à la réalisation du projet par une mise à disposition de moyens humains et techniques.

Conditions : La réponse doit impérativement associer un ou des artistes et une entreprise.

Portage : Une structure (associations, SCOP, régies...) en partenariat avec un ou des artistes et une entreprise.

Modalités de calcul et d'octroi de subvention : Le montant du financement de la Région et de l'Etat sera appréciée au regard du coût du projet et de la part que représenteront les dépenses artistiques et techniques (allocation de recherche versée à l'artiste, prestations artistiques, coûts de production et frais techniques, droits d'auteurs, communication...). Le montant du financement attribué s'échelonnara de 5000 € minimum à 15 000 € maximum.

Pièces à joindre impérativement au dossier :

- un relevé d'identité bancaire

Des annexes permettant de décrire plus complètement le projet et/ou les activités de la structure coordinatrice et des autres partenaires peuvent être jointes au dossier.

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

(exemple : date de création de la structure, liste synthétique de projets significatifs menés (diffusion, création, résidences, médiation) ces 3 dernières années)

EXPÉRIENCES DE COOPÉRATIONS ET DE COLLABORATIONS

(liste des actions principales menées ces 3 dernières années (Pays, Villes, partenariats))

RESSOURCES

	2016	2017	Prévisionnel 2018
Europe	€	€	€
Etat	€	€	€
Région	€	€	€
Département	€	€	€
Commune	€	€	€
Fonds propres	€	€	€
TOTAL	€	€	€

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide de la DRAC Nouvelle-Aquitaine ? (Précisez l'année, le titre du projet et le montant) :

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide de la Région Nouvelle-Aquitaine ? (Précisez l'année, le titre du projet et le montant)

PRÉSENTATION DE L'ARTISTE

Des annexes permettant de décrire plus complètement le parcours et le travail de l'artiste peuvent être jointes au dossier

Nom :

Date de naissance :

Lieu de résidence :

Formation :

Projet / pratique artistique :

Parcours artistique :

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Raison sociale :

Domaine d'activité :

Localisation :

Nombre de salariés :

Intérêt pour le projet artistique :

PROJET

Des annexes permettant de décrire plus complètement le projet peuvent être jointes au dossier

Intitulé du projet :

Partenaires du projet :

Nom	Localisation	Rôle dans le projet

Localisation du projet :

Calendrier prévisionnel du projet :

Description synthétique du projet :

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

CHARGES		PRODUITS	
Dépenses artistiques et techniques	€	AAP Etat/Région « Actions innovantes »	€
<i>(Précisez...)</i>	€	Département	€
- Rémunération de(s) artiste(s)	€	Communauté d'agglo	€
- Défraiement	€	Agglomération	€
- Frais de production	€	Commune(s)	€
- Frais de communication	€	Ressources propres	€
- Médiation			
-			
-			
Autres dépenses <i>(Précisez...)</i>	€		
- salaires des permanents	€		
-	€		
-			
Total	€	Total	€
Contributions volontaires en nature			
Secours en nature		Dons en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Bénévolat	
Total général		Total général	

Le budget prévisionnel doit être équilibré

AXE 4

Projets de recherche et compagnonnage artistique

Objectifs : Permettre et garantir la liberté de création des artistes hors commande, l'innovation et la recherche "fondamentale". Ce soutien peut intervenir à différents stades du parcours de l'artiste.

Le projet fonctionne sur la base d'un binôme :

- L'artiste est à l'initiative du projet et choisi les professionnels et spécialistes qu'il souhaite voir l'accompagner dans sa recherche artistique.

- Le ou les accompagnateurs sont en interactivité avec l'artiste durant la période du projet selon ses besoins (réflexions, ouverture à un réseau...). L'accompagnement est déterminé en fonction des besoins de l'artiste : accompagnement en termes de réflexion sur son objet de recherche, de mise en réseau lui permettant de trouver des interlocuteurs à différentes échelles géographiques, etc.

Conditions : Les candidatures comporteront une lettre d'engagement réciproque entre le ou les artistes et le ou les accompagnateurs.

Portage : Artistes et collectifs d'artistes.

Modalités de calcul et d'octroi de subvention : Le montant du financement de la Région et de l'Etat sera appréciée au regard du coût du projet et de la part que représenteront les dépenses artistiques et techniques (allocation de recherche versée à l'artiste, prestations artistiques, coûts de production et frais techniques, droits d'auteurs, communication...). Le montant du financement attribué s'échelonnait de 5000 € minimum à 15 000 € maximum.

Pièces à joindre impérativement au dossier pour les artistes candidatant en nom propre :

- un relevé d'identité bancaire
- une photocopie recto verso de la carte nationale d'identité
- une photocopie de la carte vitale

Pièces à joindre impérativement au dossier pour les collectifs d'artistes constitués en association :

- un relevé d'identité bancaire original

Des annexes permettant de décrire plus complètement le projet et/ou les activités de la structure coordinatrice et des autres partenaires peuvent être jointes au dossier.

PRESENTATION DE L'ARTISTE / DU COLLECTIF D'ARTISTES

Des annexes permettant de décrire plus complètement le parcours et le travail de l'artiste peuvent être jointes au dossier

Nom de l'artiste / du collectif d'artistes :

Date de naissance de l'artiste / de création du collectif :

Numéro de SIRET (uniquement pour les collectifs) :

Lieu de résidence ou de pratique artistique de l'artiste / du collectif :

Formation de l'artiste / des artistes du collectif :

Pratique de l'artiste / des artistes du collectif :

Parcours de l'artiste / des artistes du collectif :

PROJET DE RECHERCHE

Un dossier artistique est à joindre à votre formulaire

Intitulé du projet :

Calendrier prévisionnel du projet :

Description synthétique du projet :

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE PARTENAIRE

(exemple : date de création de la structure, liste synthétique de projets significatifs menés (diffusion, création, résidences, médiation) ces 3 dernières années)

MODALITÉS ENVISAGÉES DE COMPAGNONNAGE

RESSOURCES

	2016	2017	Prévisionnel 2018
Europe	€	€	€
Etat	€	€	€
Région	€	€	€
Département	€	€	€
Commune	€	€	€
Fonds propres	€	€	€
TOTAL	€	€	€

La structure a-t-elle déjà bénéficié d'une aide de la DRAC Nouvelle-Aquitaine ? (Précisez l'année, le titre du projet et le montant) :

La structure a-t-elle déjà bénéficié d'une aide de la Région Nouvelle-Aquitaine ? (Précisez l'année, le titre du projet et le montant)

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

CHARGES		PRODUITS	
Dépenses artistiques et techniques	€	AAP Etat/Région « Actions innovantes »	€
<i>(Précisez...)</i>	€	Département	€
- Rémunération de(s) artiste(s)	€	Communauté d'agglo	€
- Défraiement	€	Agglomération	€
- Frais de production		Commune(s)	€
- frais de communication		Ressources propres	€
- Médiation			
-	€		
-	€		
Autres dépenses (Précisez...)	€		
-			
-	€		
	€		
	€		
Total	€	Total	€
Contributions volontaires en nature			
Secours en nature		Dons en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Bénévolat	
Total général		Total général	

Le budget prévisionnel doit être équilibré

Pour toute demande d'information en dehors du dépôt des dossiers :

Astre – Réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine

Cécile Villiers, chargée de mission contrat de filière

contact@sodavi-nouvelleaquitaine.org / 05 87 21 30 45